



## FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

**Communiqué interne**

### REFORME TERRITORIALE

## **Le Service public de proximité affaibli !**

Le Conseil des ministres du 18 novembre 2016 a donné communication des volontés du gouvernement sur la réforme territoriale de l'Etat.

Comme leurs homologues européens, les 13 nouvelles régions deviennent donc les responsables du développement économique et de l'aménagement du territoire.

La création de 15 métropoles et la fusion d'intercommunalités (39% supprimées) sont également prônées au prétexte d'améliorer le service rendu aux citoyens...mais sans aucune explication ou argumentation permettant de l'affirmer bien sûr.

La création de « communes nouvelles » (fusion de petites communes) a déjà entraîné la suppression de 1 162 communes. En parallèle, la réforme de l'Etat calquée sur les nouvelles régions accentue l'interministérialité avec la création de la Direction des achats, de la Direction de l'immobilier et maintenant la volonté affichée de regrouper tous les crédits de fonctionnement sous l'autorité du Préfet dès 2017.

Enfin, dans la droite ligne du futur décret « DRH de l'Etat » il est confirmé de nouvelles prérogatives accordées aux Préfet pour organiser les services et gérer les carrières des agents.

FO réaffirme que ces réformes, à marche forcée, remettront en cause l'égalité des droits des agents publics et des usagers.

FO confirme son attachement à une organisation des missions et des services publics portée par les ministères.

De même, FO rappelle son attachement aux CAP ministérielles pour la gestion des corps.

Dans cette période électorale, où chaque candidat à la candidature présidentielle remet en cause le rôle du service public et le statut des fonctionnaires, la FGF-FO maintient ses revendications :

- Arrêt de la Réforme territoriale et ses conséquences (restructuration permanente, interministérialité, etc) ;
- Arrêt des suppressions de postes au prétexte de redéploiement ;
- Maintien et renforcement du statut général et des statuts particuliers ;
- Augmentation de 8% de la valeur du point d'indice et refonte et revalorisation réelle des carrières.

Paris, le 23 novembre 2016